



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Apprentissage des savoirs

Question écrite n° 13054

Texte de la question

Mme Cécile Muschotti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet d'apprentissage des savoirs et sur les modalités du développement des compétences des professeurs. Comme M. le ministre le dit et l'écrit souvent, « l'école est la colonne vertébrale de la République » et « la matrice du destin collectif comme de la réussite de chacun ». Cette priorité s'illustrera, en 2019, avec un budget en hausse de plus de 850 millions d'euros, avec un accent particulier donné à l'école primaire. Le budget 2019 s'inscrit dans la logique, amorcée en 2018, d'un rééquilibrage des moyens du secondaire vers le primaire, et il faut s'en féliciter : on connaît les effets positifs d'une scolarité qui commence dès 3 ans sur le développement cognitif et les résultats scolaires - Mme la députée préfère ce terme à celui de « performances » - des écoliers issus de milieux défavorisés, alors que 20 % des élèves ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire. La rentrée 2018 s'est globalement bien passée, et cette rentrée réussie est à mettre à son actif. En 2018, deux fois plus de classes de CP et de CE1 en réseau d'éducation prioritaire seront dédoublées par rapport à l'année 2017. Au total, aujourd'hui, près de 190 000 élèves de CP et de CE1 des écoles REP et REP+ étudient dans des classes à l'effectif proche de douze élèves. En 2019, ils seront 300 000. 3 381 postes ont été créés, notamment pour amplifier ce dédoublement. Le renouvellement des pratiques pédagogiques qui accompagne cette mesure se traduit par une nouvelle approche qui a notamment été précisée par des recommandations et une réflexion sur les pratiques à adopter. L'enseignement renforcé du français et des mathématiques a pour objectif une meilleure maîtrise, par les élèves, des savoirs fondamentaux. Elle lui demande s'il peut lui préciser comment se manifestera, du point de vue pédagogique, l'effort en faveur de l'apprentissage de ces savoirs, et la renseigner sur les modalités du développement des compétences des professeurs.

Texte de la réponse

Dès la rentrée 2017, le ministre chargé de l'éducation nationale a engagé des actions qui permettent à l'école de garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) par tous les élèves. Afin de prévenir les difficultés dès le plus jeune âge et de faciliter l'acquisition de la lecture et de l'écriture, une attention particulière est également portée à l'acquisition du langage à l'école maternelle. Les classes de cours préparatoire (CP) et de cours élémentaire de 1ère année (CE1) situées dans les réseaux d'éducation prioritaire ont été dédoublées pour permettre aux élèves les plus fragiles de progresser vite dans la maîtrise des savoirs fondamentaux. D'autres leviers renforcent l'acquisition des apprentissages fondamentaux. Au cours du mois de septembre 2018, les acquis des élèves entrant en classe de CP et CE1 ont été évalués dans le cadre d'une évaluation nationale. Les enseignants disposent ainsi d'éléments leur permettant de mieux adapter leurs pratiques pédagogiques à leurs élèves. Par ailleurs, les stages de réussite destinés aux élèves des classes de cours moyen deuxième année (CM2) permettent de prévenir la difficulté scolaire, pour mieux soutenir les apprentissages des élèves les plus fragiles dans un cadre bienveillant. La formation initiale et continue des enseignants contribuera à garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2017-2018, un large plan de formation en mathématiques s'est adressé aux professeurs des écoles de cours moyen de première et de deuxième années (CM1 et CM2). Ce plan se poursuit en 2018-2019

pour les enseignants du cycle 2. D'autre part, en 2018-2019, les heures d'animation pédagogique et de formation incluses dans les obligations de service des professeurs des écoles seront consacrées au développement de leurs compétences en français et en mathématiques. Enfin, un ensemble de ressources est mis à la disposition des professeurs et des formateurs sur le site Éduscol (eduscol.education.fr). Elles visent à les accompagner, à enrichir leur culture professionnelle et leur expertise pédagogique. La qualité du dialogue entre l'école et les familles contribue enfin à améliorer le climat scolaire et à prévenir les difficultés. Le dispositif « La mallette des parents » sera encore enrichi et renforcé afin d'apporter une aide aux équipes pédagogiques pour construire un lien de confiance avec les parents d'élèves. Afin d'accompagner les professeurs dans la mise en œuvre des nouvelles mesures, plusieurs séminaires ont regroupé l'ensemble des inspecteurs de l'éducation nationale et de la jeunesse (IENJ). Ils ont permis d'exposer les priorités ministérielles pour l'école primaire et de présenter les ressources développées pour soutenir les enseignants.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Muschotti](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13054

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8963

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11154